



## Maison en indivision à faire changer

Par **DEBARD SEVERINE**, le **31/10/2018** à **16:55**

Bonjour à tous.

Je viens sur ce site car j'aimerais aider ma grande sœur. Elle est âgée et elle est un peu perdue avec les démarches administratives. Elle est divorcée depuis quelques années après 33 ans de mariage. Lors du jugement il a été notifié que la maison principale ainsi que la maison de campagne lui revenaient.

Mais sur les documents des impôts elle constate que ces deux maisons sont toujours en indivision avec son ex mari ? Cela veut-il dire qu'il a encore un droit sur ces propriétés ? Et quelles démarches (auprès d'un avocat ou d'un notaire) faut-il faire pour que cette indivision n'existe plus ? Enfin si cela est possible bien sûr.

J'essaie de la dépatouiller dans ses papiers mais étant un peu loin ce n'est pas facile.

Merci de vos conseils

Par **youris**, le **31/10/2018** à **18:52**

bonjour,

la décision du tribunal ne modifie pas elle-même la propriété d'un bien.

il faut faire la mutation immobilière au fichier immobilier du service de la publicité foncière pour que ces biens immobiliers deviennent effectivement la propriété de votre sœur.

je vous conseille de voir un notaire pour faire ces mutations immobilières.

salutations

Par **DEBARD SEVERINE**, le **01/11/2018** à **14:48**

Merci beaucoup de votre réponse Youris.